



REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2017-2018

La B.F.T. (Brie Francilienne Triathlon), association sportive fondée le 1^{er} février 1996, a pour objet la pratique du triathlon. L'association est affiliée à la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI) et s'engage à se conformer entièrement à la réglementation générale fédérale ainsi qu'à celles des ligues régionales et comités départementaux.

Le présent règlement vient en complément des statuts de l'association, il a pour objet de préciser les conditions d'accès et de pratique du triathlon et des disciplines enchaînées au sein de la B.F.T.

Article 1 – Adhésions et licences

Tout membre de l'association doit être licencié à la F.F.TRI ou être élu membre d'honneur.

Pour s'inscrire auprès de la B.F.T., tout adhérent doit remplir et retourner le dossier complet de renseignements qui lui sera remis, accompagné d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique du triathlon, y compris en compétition, datant de moins d'un an.

Le dossier d'inscription devra être complet avec prise de licence au 1^{er} octobre sous peine de se voir refuser les accès aux entraînements.

Les candidats à l'inscription pourront néanmoins, après accord d'un entraîneur ou d'un membre du bureau, prendre part à une séance d'essai.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le Comité Directeur.

Les inscriptions sont prises pour la saison du 1^{er} septembre de l'année N au 31 Aout de l'année N+1,, aucun remboursement ne sera effectué en cas de résiliation en cours d'année, sauf cas exceptionnel laissé à la seule appréciation des membres du bureau de l'association.

L'émission d'une licence par la Fédération française de Triathlon, inclut une assurance dont les garanties sont rappelées sur le formulaire de demande de licence.

Article 2 – Entraînements

L'accès aux entraînements de la B.F.T. est strictement réservé à ses licenciés à jour de leur cotisation.

Un planning des entraînements est communiqué en début de saison, celui -ci est valable hors vacances scolaires et jours fériés. Le lieux d'entraînement sont la piscine du Nautil, les alentours de l'Etang du Coq, le stade d'athlétisme et forêt de Roissy-en-Brie, les routes de Seine et Marne.

Les horaires, lieux et jours pourront être modifiés en fonction des disponibilités des personnes en charge de l'entraînement, des aléas météorologiques et des différents problèmes des structures d'accueil (vidange, travaux piscine, fermeture de la piste d'athlétisme...).

Afin de ne pas perturber les entraînements, tout adhérent doit respecter les horaires de début et de fin de séance. Il doit se présenter **15 minutes avant** le début de la séance.

Les responsables légaux accompagnant des enfants mineurs doivent s'assurer que le cours a bien lieu et être présents dès la fin de la séance aux lieux et horaires fixés par l'entraîneur pour reprendre en charge le mineur. Les mineurs de pourront pas partir à la fin de la séance sans être raccompagner par un adulte La B.F.T. décline toute responsabilité pour tout incident ou accident survenu à un adhérent qui ne s'est pas présenté à l'entraîneur, ou qui a quitté la séance sans son autorisation. Il en est de même dès la sortie des vestiaires et sur la voie publique.

Le triathlète doit le respect à ses entraîneurs ou animateurs, ainsi qu'à ses camarades du club, afin que les entraînements se déroulent dans les meilleurs conditions et ambiance possibles.

Il se doit de respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition et s'engage à respecter les règlements des établissements fréquentés.

Les entraîneurs, ou le Comité Directeur, ont la possibilité d'interdire à un adhérent de participer à une séance ou un stage, s'ils jugent son état physique insuffisant, ou son attitude incompatible avec le bon déroulement de l'entraînement.

• 2.1 Entraînement natation

Il est obligatoire de porter le bonnet de bain et de respecter les règles d'hygiène et de sécurité de la piscine.

Les triathlètes participant aux entraînements natation attendront l'accord du responsable du bassin pour entrer dans l'eau.

• 2.1 Entraînement vélo

Brie Francilienne Triathlon

Le Nautil – Route Départementale 21 - 77340 PONTAULT-COMBAULT
Association W771004259r SIRET 52485032800013



REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2017-2018

Le port du casque est obligatoire sur toutes les sorties cyclistes.

Le triathlète doit prévoir son matériel de réparation, ses ravitaillements solides et liquides et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins, ...).

Les consignes de l'entraîneur en matière de sécurité doivent être strictement respectées. Chaque triathlète se doit de respecter le code de la route dans son propre intérêt, mais aussi de celui du groupe.

L'état du vélo doit être vérifié et entretenu régulièrement. De plus les vélos doivent être récupérés à chaque vacances scolaires.

• 2.3 Entraînement course à pied

Le triathlète doit se présenter à la piste dans une tenue adaptée en fonction des conditions climatiques et avec des chaussures appropriées à la course à pied (avec une semelle épaisse pour amortir les impacts et préserver l'intégrité physique) et pas des chaussures sportswear. Il doit prévoir ses ravitaillements solides et liquides.

Article 3 – Compétitions

Le calendrier des compétitions sélectionnées par le club est adressé à chaque compétiteur en début de saison.

Les triathlètes Jeunes s'engage à participer à au moins 3 compétitions du challenge ile de France en dehors de celles organisées par le club (Run&Bike et Triathlon du Nautil).

Les frais d'engagement des compétitions Jeunes sont pris en charge par le club. En cas d'absence non justifiée (sauf cas de force majeure laissée à l'appréciation du bureau), les droits d'inscription seront dus au club.

Chaque compétiteur a la charge et la responsabilité de son transport jusqu'au lieu de l'épreuve.

Tout athlète participant à une compétition s'engage à respecter le règlement de l'épreuve, les décisions des arbitres et les membres de l'organisation. Ils s'engagent également à ne pas faire usage de produits illicites ou produits dopants.

Article 4 – Compétitions internes

Les triathlètes Jeunes sont tenus de participer aux 2 compétitions organisés par le Club.

Tout membre du club se doit de participer à l'organisation des épreuves organisées par le club, soit comme bénévole, soit comme concurrent s'il est remplacé par un bénévole. Dans le cas contraire les coûts d'inscription à la compétition retenue par le bureau sera à la charge du triathlète. Pour chaque épreuve, le bureau précisera par mail les modalités et besoins nécessaires.

Article 5 – Sanction

Dans le cas où un adhérent ne respecterait pas le présent règlement, le comité directeur se réserve le droit de prendre des sanctions à son encontre, ou de l'exclure définitivement du club.

Article 6 – Droit à l'image

Le triathlète autorise la B.F.T. ainsi que ses partenaires à utiliser les photos et/ou les vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, réalisées lors des entraînements, compétitions ou stages. Il peut s'opposer à la diffusion des informations et images le concernant, et doit pour cela notifier son refus par écrit auprès de la B.F.T.

Règlement intérieur approuvé par le bureau le 18 juin 2014.

Brie Francilienne Triathlon

Le Nautil – Route Départementale 21 - 77340 PONTAULT-COMBAULT
Association W771004259r SIRET 52485032800013